



RÉPUBLIQUE FRAN

MAIRIE DE BERNES

95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID : 095-219500584-20241121-2024_31_04-AR



N° 2024-31

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe l'avenant au contrat de sauvegarde externalisée avec l'association ADICO-PAE du Thillois-5 rue Jean Monnet-BP 20683-60 006 BEAUVAIS Cedex, à compter du 24 septembre 2024, soit 1 864 € par an.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 21/11/2024

Le Maire,

Olivier ANTY

Date de diffusion : 27 novembre 2024

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr.*